

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le mercredi 12 mai 2021, à 18 h.

La séance a été tenue sans la présence du public compte tenu de la pandémie de la COVID-19 et conformément aux arrêtés ministériels du Québec. La séance sera rediffusée sur le site Internet de la Ville.

Le directeur général, M^e Félix Michaud et la greffière, M^e Karine Simard sont également présents.

Présences : Bernard Boulet, maire
Sylvie Boulet, conseillère
Gaston Morin, conseiller
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud, directeur général
Karine Simard, greffière

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 mai 2021

2021-171

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 mai 2021 tel que présenté.

2 Adjudication de contrat - Agrandissement et rénovation du Centre des Migrations

Monsieur le Maire a invité chaque élu à se prononcer sur la proposition de la résolution. Chaque élu, par district, a pris la parole afin de motiver sa décision.

2021-172

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'appel d'offres public sur le *Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec* ont été demandées dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement du Centre des Migrations;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ce processus d'appel d'offres, trois fournisseurs ont présenté une offre, soit Les Constructions Béland & Lapointe inc., Construction Marcel Charest et Fils inc. et Lévis Construction inc.;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Jessy Croteau

Pour : M. Gaston Morin
M. Jessy Croteau
M. Bernard Boulet
Mme Sylvie Boulet
M. Marc Langlois

Contre : M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'adjuger le contrat à Construction Marcel Charest et Fils inc. pour la rénovation et l'agrandissement du Centre des migrations, au prix de 2 989 000 \$, plus toutes taxes applicables, et ce, conformément à la soumission déposée par cette entreprise, laquelle s'avère conforme au devis. Que les documents d'appel d'offres, les addendas, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent le contrat liant les parties.

De transmettre copie de la présente résolution à Construction Marcel Charest et Fils inc. de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

3 PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES

Aucune question n'a été transmise par écrit avant la séance du conseil.

4 Levée de la séance

2021-173

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance extraordinaire du 12 mai 2021, à 18 h 21.



GREFFIÈRE



MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2021.



MAIRE